

Résumé

Programme de baccalauréat multidisciplinaire

Octobre 2023

Description sommaire du programme

Avec ses programmes multidisciplinaires, l'Université de Sherbrooke propose des formations de premier cycle flexibles et modulées selon des intérêts ciblés ou encore des besoins de formation particuliers.

Les personnes étudiantes peuvent ainsi entreprendre un certificat ou un baccalauréat offrant la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences dans une variété de disciplines ou de champs d'études. Ces programmes multidisciplinaires offrent une souplesse avantageuse pour les personnes qui doivent composer avec les besoins changeants et multiples du marché du travail actuel.

Programmes d'études

Le certificat multidisciplinaire et le baccalauréat multidisciplinaires sont deux formations distinctes qui répondent à des besoins spécifiques du marché du travail. Le baccalauréat permet aussi l'accès aux études de 2^e cycle de plusieurs disciplines. Actuellement, à l'Université de Sherbrooke, seul le grade « ès arts » est possible.

- Certificat multidisciplinaire

Deux à quatre disciplines différentes

- Baccalauréat multidisciplinaire

Par cumul de trois certificats parmi une quarantaine de composantes.

C'est la direction de la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) qui assure la gestion du baccalauréat. Les disciplines admissibles dans le baccalauréat multidisciplinaire couvrent un large spectre : arts, environnement, études du religieux contemporain, informatique, lettres, sciences de l'activité physique, sciences de l'administration, sciences humaines et sciences pures.

Les objectifs généraux de la formation :

Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances dans plusieurs disciplines.

Les objectifs spécifiques de la formation :

Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'acquérir une formation polyvalente lui procurant une diversification de connaissances plutôt qu'une spécialisation dans un domaine particulier;
- de se préparer au marché du travail en se donnant un bagage de connaissances multidisciplinaires.

RÈGLEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Une étudiante ou un étudiant ne peut obtenir plus de 48 crédits dans une même discipline.

- Une étudiante ou un étudiant ne peut cumuler plus de deux composantes provenant de l'École de gestion (ou 60 crédits en gestion).
- Une étudiante ou un étudiant peut se faire reconnaître jusqu'à deux composantes provenant d'une autre université (maximum de 60 crédits) à condition de suivre un minimum de 30 crédits à l'Université de Sherbrooke.
- Une étudiante ou un étudiant ne peut s'inscrire à plus du tiers (1/3) des crédits requis pour l'obtention d'un certificat sans y être admis.
- Pour s'inscrire à une activité pédagogique d'un certificat de la Faculté des sciences, l'étudiante ou l'étudiant doit satisfaire au bloc d'exigences des conditions particulières d'admission du programme de grade de 1er cycle de la discipline choisie.
- Pour obtenir un diplôme de certificat, l'étudiante ou l'étudiant devra respecter les exigences de l'article du Règlement des études relatif à l'attribution d'un grade, d'un certificat ou d'une attestation d'études. Elle ou il devra notamment respecter la condition d'avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,0 dans un système où la note maximale est de 4,3 pour chacune des composantes de son baccalauréat multidisciplinaire.
- La Faculté se réserve le droit d'interdire à une étudiante ou à un étudiant qui aurait été préalablement refusé dans un programme spécialisé de s'inscrire en bloc, au cours de ses deux premières sessions, aux activités pédagogiques de la mineure reliée à ce programme.
- Toute scolarité antérieure à 10 ans doit faire l'objet de validation auprès du service de la reconnaissance des acquis et des compétences.

Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme du baccalauréat multidisciplinaire respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Tableau 1).

Tableau 1 : Composition du comité d'évaluation de programme

Noms	Titre et rôle dans le CEP
Khalid Adnane	Président du CEP et responsable des programmes multidisciplinaires, Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH)
Julie Bibeau	Responsable des programmes de 1 ^{er} cycle et coordonnatrice académique à l'École de travail social, FLSH
Malorie Gélinas	Conseillère pédagogique en évaluation de programmes, Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes
Ema Holgado	Étudiante finissante au baccalauréat multidisciplinaire, FLSH
Isabelle Lacroix	Vice-doyenne au développement et à l'international et directrice du Centre de langues, FLSH
Véronique Morin	Adjointe au vice-décanat, Faculté des sciences
Fanie St-Laurent	Adjointe à la direction, FLSH

Le rapport a reçu l'approbation de la direction facultaire avant la visite d'expertise. Par la suite, le rapport a été déposé au conseil de faculté des lettres et sciences humaine. À la suite de l'approbation de celui-ci par le conseil de faculté, le rapport d'autoévaluation a été envoyé au SEPP.

Le CCE a reçu tous les documents nécessaires à l'examen du dossier. Ainsi, le dossier était composé du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, des rapports des personnes expertes externes et du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

Contexte

Avant la réforme scolaire qui a fait suite au rapport Parent dans les années 1960, la Faculté des arts (aujourd'hui la Faculté des lettres et sciences humaines) de l'Université de Sherbrooke offrait un programme de baccalauréat ès arts aux personnes étudiantes admises à son collège universitaire ainsi qu'aux personnes étudiantes d'un certain nombre de collèges classiques affiliés. Après l'abolition du cours classique, la création des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et la disparition de son collège universitaire en 1967, la Faculté des arts a offert un baccalauréat ès arts général à des personnes qui désiraient obtenir un tel diplôme ou qui, incertaines sur leur orientation future, utilisaient ce programme comme lieu de transition. Pour compléter ce programme, il fallait prendre des cours dans deux disciplines, à raison de 45 crédits chacune, ou encore 45 crédits dans une discipline, les autres crédits étant répartis entre deux autres disciplines.

En mai 1980, le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke a décidé que, à l'avenir, le baccalauréat ès arts général serait composé de trois certificats ou mineures de 30 crédits chacun, au choix de la personne étudiante parmi une liste de composantes admissibles. En mars 1985, cette liste a été modifiée ainsi que le nom du programme, devenu baccalauréat général. La liste des certificats et mineures admissibles a de nouveau été modifiée en février 1987, puis, en avril suivant, le programme a été rattaché au Département de sciences humaines. La dénomination « baccalauréat multidisciplinaire » a été adoptée en mai 1988.

En 1992, le conseil de la FLSH a constitué un comité d'évaluation de programme (CEP) afin de procéder à l'évaluation du baccalauréat multidisciplinaire. Le rapport du CEP a été achevé en novembre 1993; cependant le conseil a constitué un second CEP afin de compléter le rapport de novembre 1993. Le complément et le premier rapport ont été approuvés par le conseil de la FLSH le 25 avril 1995. Le conseil universitaire et le conseil d'administration les ont adoptés en décembre 1995.

Dès le début de l'été 1995, la direction de la FLSH s'est mobilisée pour donner un nouvel élan au baccalauréat multidisciplinaire. Le programme a été séparé du Département de sciences humaines et rattaché à la direction de la Faculté, plus spécifiquement au vice-décanat à l'enseignement. Une nouvelle responsable de programme, la professeure Lynda Bellalite, a été nommée et le temps de disponibilité du professionnel affecté au programme, monsieur Norman Poulin, a été augmenté. Un comité de programme a été mis sur pied et des espaces, du personnel de soutien ainsi qu'un budget de fonctionnement ont été alloués.

En 1995-1996, la responsable et les membres du comité de programme ont décidé de réviser le programme en profondeur à partir des évaluations réalisées. Les réflexions du comité ont mené à la réforme de la structure même du programme. À l'automne 1996, un nouveau cheminement du baccalauréat multidisciplinaire a été proposé : il s'agissait d'un ensemble multidisciplinaire de 60 crédits additionné d'une nouvelle mineure, le cheminement en compétences au travail, de 30 crédits. Le rapport sur la révision du programme a été présenté au conseil de la Faculté le 20 février 1997 et entériné le 27 mars 1997. Au même moment, le comité de programme recommandait l'approbation du cheminement en politique appliquée et son intégration au sein du baccalauréat multidisciplinaire.

À la rentrée d'automne 1998, il est apparu évident que le cheminement en compétences au travail n'attirait pas la clientèle souhaitée. C'est aussi à ce moment que le cheminement en politique appliquée a acquis son autonomie; il serait désormais administré par son département disciplinaire. On a par ailleurs procédé à l'analyse FFOM (forces,

faiblesses, occasions et menaces) du baccalauréat multidisciplinaire. Le cheminement en compétences au travail sera finalement retiré à l'automne 1999 et celui en politique appliquée se transformera en baccalauréat en politique appliquée en 2003.

Après le départ de la professeure Bellalite à titre de responsable du programme en 1998, il ne semble pas que le comité de programme se soit réuni. Par la suite, le personnel a été réduit et les locaux alloués au baccalauréat multidisciplinaire ont été réaffectés lors de la rénovation du pavillon A6 en 2001. Le conseil de la FLSH a procédé à la création du cheminement en traduction professionnelle au baccalauréat multidisciplinaire en octobre 2003. Ce cheminement sera fermé cinq ans plus tard, lorsque le baccalauréat en traduction professionnelle verra le jour.

Depuis le retrait du cheminement en politique appliquée et de celui en traduction professionnelle, le baccalauréat multidisciplinaire comporte deux cheminements : le cheminement par cumul et le cheminement individualisé. Khalid Adnane, chargé de cours à forfait, assume la responsabilité du baccalauréat multidisciplinaire depuis 2008. Il a procédé à la deuxième évaluation périodique du baccalauréat multidisciplinaire, terminée en 2013, et qui a culminé avec le dépôt du plan de réalisation des recommandations contenues dans le rapport. Sur les dix recommandations proposées, huit ont été réalisées, une a été abandonnée (no 8) et une autre a été reportée (no 6).

La recommandation no 8 renvoyait à la perception et à l'encadrement du programme et proposait de réactiver le comité de programme du baccalauréat multidisciplinaire afin de se doter d'une structure semblable à celle des programmes spécialisés. Or la Faculté a jugé que la réactivation d'un comité de programme était trop exigeante sur le plan logistique pour les bénéfices attendus d'une telle structure. En effet, les personnes étudiantes du baccalauréat multidisciplinaire ont l'occasion de s'exprimer à travers des structures existantes, comme les comités de programme des baccalauréats spécialisés où l'on traite les questions des certificats qui en découlent. Cela explique pourquoi cette recommandation avait été abandonnée.

Pour la recommandation no 6, qui consistait en la création d'un profil ès sciences, le CEP avait recommandé qu'un comité de réflexion soit créé pour étudier les possibilités d'arrimer les mentions au diplôme de baccalauréat multidisciplinaire avec les nouvelles réalités des facultés partenaires, notamment en sciences pures. Or, après consultation avec la vice-doyenne de l'époque, la professeure Anick Lessard, il a été convenu d'attendre quelque temps avant d'entreprendre ce chantier, considérant le faible nombre de cas dans cette situation. De plus, la professeure Lessard avait entamé une consultation avec les partenaires facultaires en sciences, notamment auprès du doyen de l'époque, le professeur Jean Goulet, afin de sonder leur intérêt. Les partenaires avaient affiché un grand enthousiasme devant cette possibilité, d'autant plus qu'ils avaient décidé d'ouvrir leurs certificats au baccalauréat multidisciplinaire et de ne plus limiter le nombre de composantes qui en feraient partie. Par exemple, avant cette décision, une personne admise au baccalauréat multidisciplinaire ne pouvait suivre plus d'un certificat en sciences, règle qui a été éliminée depuis.

À ce changement à la Faculté des sciences s'est ajoutée la création du certificat en études de l'environnement, programme de plus en plus populaire, offert aux campus de Sherbrooke et de Longueuil et souvent lié à des formations en biologie ou en chimie. Enfin, dans les dernières années, un autre programme en sciences de la santé, le certificat en toxicomanie, aussi offert à Sherbrooke et à Longueuil, a été très prisé par les personnes étudiantes admises au baccalauréat multidisciplinaire, notamment auprès du personnel infirmier à la recherche de possibilités d'avancement professionnel.

Par ailleurs, jusqu'à tout récemment, le baccalauréat multidisciplinaire comportait un deuxième cheminement : le cheminement individualisé (fermé en 2021). Une réflexion avait déjà été entamée à propos de la pertinence de ce cheminement lors de la dernière évaluation de programme du baccalauréat multidisciplinaire en 2013, et une des

propositions examinées était l'abolition du cheminement individualisé. La FLSH avait finalement décidé de le maintenir et de poursuivre sa réflexion sur sa pertinence. Or, depuis ce temps, aucune personne n'a été admise dans ce cheminement. Les personnes étudiantes choisissent toutes le cheminement par cumul de certificats, lequel offre plus d'une quarantaine de programmes en provenance de huit facultés et centres (sans compter la possibilité de jumeler des certificats réussis dans d'autres universités). Le profil individualisé contraignait de surcroît les départements à prévoir une offre de cours spécifiques étalée sur plusieurs années, ce qui représentait une exigence irréaliste. Force est de constater que le cheminement individualisé n'avait plus sa raison d'être. C'est pourquoi, à sa réunion du 31 août 2021, le Conseil de faculté a entériné son abolition.

Notons enfin que le baccalauréat multidisciplinaire met régulièrement à jour sa liste de certificats admissibles sur sa fiche signalétique afin de tenir compte des fermetures et des créations de programmes.

Tableau 2 : Principales modifications apportées au programme depuis sa dernière évaluation périodique

Date ou période	Modifications
27-01-2014	Le nombre maximal de crédits autorisés par discipline passe de 36 à 42.
27-01-2014	Le nombre de composantes provenant de la Faculté des sciences n'est plus limité.
07-10-2019	Optimisation des parcours atypiques de concert avec la personne responsable de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).
12-11-2020	Le nombre maximal de crédits autorisés par discipline passe de 42 à 48.
21-10-2021	Le cheminement individualisé est fermé parce qu'il n'a plus sa pertinence initiale.

La visite des experts (février 2023)

La visite d'expertise a eu lieu le 23 février 2023 à distance via Teams. Les parties prenantes des programmes (la direction facultaire, les personnes étudiantes et le comité d'évaluation de programme) ont eu la chance de rencontrer deux personnes expertes externes : P^{re} Anna Joan-Casademont de l'Université TÉLUQ et Mme Émilie Casista de l'Université Laval. Les rapports des personnes expertes permettent de confirmer la pertinence et soulignent la qualité de ce programme multidisciplinaire. Les deux rapports sont très semblables et concordants avec le rapport d'autoévaluation. Les membres du CCE sont d'avis que les recommandations permettront d'améliorer la qualité du programme.

Le rapport final d'évaluation

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CEP formule quatre recommandations concernant le baccalauréat multidisciplinaire :

- RECOMMANDATION 1 :** Étudier la possibilité de créer une mention supplémentaire « ès sciences ».
- RECOMMANDATION 2 :** Créer des profils spécifiques de formation qui pourraient être ajoutés sur le diplôme.
- RECOMMANDATION 3 :** Mieux faire connaître la flexibilité et les possibilités diverses de formation du baccalauréat multidisciplinaire.
- RECOMMANDATION 4 :** Faire des représentations auprès des facultés et écoles partenaires afin de les sensibiliser à la réalité des personnes étudiantes du bac multi et de leur proposer différentes options d'amélioration du programme.

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté des lettres et sciences humaines lors de sa séance du 6 avril 2023.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en mai 2023. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat multidisciplinaire ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) qui a adopté l'évaluation périodique et ses conclusions lors de sa séance du 13 septembre 2023.

Lors de sa réunion du 4 octobre 2023, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat multidisciplinaire.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes